



15ème législature

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Question N° : 3460 | De M. Pierre Vatin (Les Républicains - Oise) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Économie et finances | | Ministère attributaire > Économie et finances |
| Rubrique >emploi et activité | Tête d'analyse >Situation financière du groupe CMA-CGM | Analyse > Situation financière du groupe CMA-CGM. |
| Question publiée au JO le : 05/12/2017 Question retirée le : 12/12/2017 (retrait à l'initiative de l'auteur) | | |

Texte de la question

M. Pierre Vatin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation financière du groupe CMA-CGM qui inquiète ses salariés. L'État, actionnaire du groupe CMA-CGM par le biais de la Banque publique d'investissement à hauteur de 6 % dispose du droit de regard de la puissance publique. Étant donné les bilans consolidés alarmants et le taux d'endettement financier dépassant 51 % du chiffre d'affaires pour 2016, il lui demande s'il peut communiquer les informations en sa possession au regard de cessions de parts sociales de CMA-CGM qui seraient en prévision en faveur d'une société chinoise afin de rassurer lesdits salariés.